

TU FAIS QUELQUE CHOSE SAMEDI 16 ?

Un numéro dominé par la préparation des Rencontre d'un type nouveau qu'organise le réseau samedi prochain, 16 avril, à la Bourse du Travail de St-Denis. C'est, du point de vue des scolarisés sans papiers –et plus largement de celui des sans papiers dans leur ensemble et de ceux qui les soutiennent- un événement important.

La présence de jeunes sans papiers (ou récemment régularisés) à la tribune d'une réunion publique est le moyen de dire et de montrer que ces jeunes sont comme exactement comme tous les autres. Que leur vie est ici, qu'ils parlent, étudient, se comportent comme tous les autres. Leur seul tort au regard de la loi et de ceux qui l'appliquent avec tant de rigueur (et souvent l'outrepassent) est de n'être pas nés au bon moment et au bon endroit. Raisonnement d'arriéré ! Il y a à peine plus d'un siècle, les différences culturelles ou de langue entre la Bretagne et l'Alsace étaient plus profondes qu'elle ne le sont aujourd'hui entre des jeunes nés à Bamako ou à Alger et leurs copains de Genevilliers ou de Villeurbanne ! On mettait deux ou trois fois plus de temps il y a un siècle pour aller de Marseille à Paris qu'on n'en met aujourd'hui pour venir de Kinshasa ou de Marrakech ! Le monde bouge, pose tes valises, on est à la gare !

C'est avec la même préoccupation que nous espérons la présence d'instituteurs et de militants belges qui conduisent des actions similaires aux nôtres à Anvers et à Bruxelles. Les gouvernements, les businessmen, les polices se coordonnent à l'échelle européenne. C'est au même niveau que la réplique doit s'organiser. La venue de nos amis belges, comme la présence d'une délégation du RESF à la manifestation qu'ils organisent le 11 mai à Bruxelles seront des pas (modestes certes, mais des pas tout de même) dans cette direction.

Enfin, le témoignage de celles et de ceux qui ont mené des luttes pour essayer de tirer des jeunes de la clandestinité où les autorités s'acharnent à les condamner en attendant de pouvoir les chasser sera l'occasion d'indiquer les moyens propres à bâtir une société débarrassée du racisme, du chauvinisme et de leurs sous-produits nationalistes ou communautaristes : la lutte commune des jeunes et des adultes, quelle que soit leur race (qu'est-ce que c'est que ça ?), leur origine, leur nationalité ou leur religion pour sortir d'affaire d'autres jeunes et d'autres adultes. Et du même coup modifier leur point de vue sur les autres et sur eux-mêmes.

D'une certaine façon, même à une échelle infinitésimale, c'est une préfiguration du monde, unifié et pacifié, que nous voulons qui se manifesterà le 16 avril. Du moins on va faire ce qu'on peut pour ça. A samedi ?

* **Pau : Samuel enfin placé en foyer, les persécutions continuent**

p. 2 et 3

* **Moselle : Deux familles menacées**

p.4

* **Villejuif (94) Régularisation des famille : Urgence**

Nantes : Mobilisation dans deux écoles et un collège

p. 5

* **Comment se procurer la brochure RESF**

* **Pour joindre le RESF**
p.6

IMPORTANT

Voir le 2e fichier joint
**INVITATION
ET PROGRAMME
RENCONTRES 16-04
9h30-17h
BOURSE DU TRAVAIL
St-DENIS
Rue Génin
Métro : Porte de Paris**

APPEL AUX SOUS

L'organisation de la journée du 16 avril va coûter un peu d'argent (prise en charge des frais de transport des jeunes, participation si possible à ceux des adultes venant de loin, nourriture le samedi midi).

Chèques à l'ordre de RESF,
RESF s/c EDMP, 8 impasse
Crozatier 75012 Paris

Madame Rossignol, juge des enfants à Pau décide : Samuel Johnson est placé dans son ancien foyer et devrait pouvoir terminer son année scolaire.

Mais elle estime nécessaire que l'enquête administrative se poursuive.

Cette nouvelle période d'incertitude était-elle indispensable ?

Jean-Jacques Le Masson Secrétaire FSU 64

« Peu de choses sont impossibles à qui est assidu et compétent. Les grandes oeuvres jaillissent non de la force mais de la persévérance. » écrivait Samuel Johnson, l'une des figures majeures des lettres anglaises du XVIII^e siècle. Samuel Johnson, jeune garçon ghanéen, orphelin, arrivé en France en 2003, placé par un juge des enfants dans un foyer et scolarisé au collège Jeanne d'Albret de Pau, arrêté à l'intérieur de son collège le 18 novembre 2004 à 9 heures 45 par la Police Aux Frontières dans le cadre des lois Sarkozy, a dû attendre 137 jours après son arrestation pour voir simplement présumer sa minorité ce lundi 4 avril 2005 par le juge des enfants de Pau, envisager de pouvoir reprendre ses cours et retrouver une vie normale d'adolescent.

La FSU 64 prend acte avec satisfaction de l'évolution positive du dossier de ce jeune garçon. Mais la décision est imparfaite et ne permet pas à l'adolescent de retrouver une quiétude totale et, après quatre mois et demi très éprouvants pour lui, une vie normale.

La FSU 64 salue la ténacité et la persévérance du

groupe d'enseignants qui ont réagi dès la première minute de cette intervention inqualifiable et inacceptable de la police à l'intérieur d'un établissement scolaire. Ils ont prévenu leur organisation syndicale. Ils ont, sans cesser une minute, entouré leur élève de leur solidarité active. Ils ont organisé sa défense, diffusé l'information, élargi la solidarité, harcelé les autorités administratives et policières, recherché les documents qui ont permis au juge de prendre sa décision, assuré pendant ce temps la protection morale du jeune homme et continué de lui donner des cours.

Ces enseignants ont pleinement assumé leur mission et se sont comportés en garants du droit et des valeurs fondamentales de solidarité inscrits dans la constitution française et son préambule.

La FSU 64 salue également toutes les organisations qui ont participé à cette solidarité et tout particulièrement le réseau Education Sans Frontière qui, par les conseils donnés, l'aide apportée, a permis de conserver l'espoir de parvenir à rétablir un peu de justice. RESF, qui dénonce et agit sur tous les cas

connus, permet en particulier de révéler la logique politique épouvantable qui s'applique chaque jour dans le pays des droits de l'Homme et du citoyen. Cette politique brise des vies d'enfants et d'adolescents en les raflant chaque jour et en les expulsant illégalement du territoire chaque jour. RESF aide à organiser collectivement la riposte.

Quelques autres questions restent posées, et en particulier celles adressées au ministère de l'éducation nationale, au rectorat, à l'inspection académique : Allez-vous continuer à autoriser la police à entrer dans les établissements scolaires pour venir y arrêter des jeunes mineurs simplement parce qu'ils sont sans papiers ? Quelles instructions allez-vous donner aux responsables des écoles et aux chefs d'établissements pour qu'ils refusent ce genre d'intervention et pour qu'ils disposent de textes sur lesquels, au delà de leur conscience de citoyens, ils puissent s'appuyer ?

Pau, le 4 avril 2005

Jean-Jacques Le Masson, secrétaire départemental de la FSU 64.

Pourtant, même après le jugement intervenu le 4 avril, Samuel n'en a pas fini avec les persécutions. La préfecture a immédiatement fait appel du jugement, fournissant l'Inspection académique un prétexte pour refuser son retour en classe. Il devait reprendre les cours le jeudi 6 avril. Mais l'entrée du collège lui a été interdite. Colère chez ses soutiens !

Joint au téléphone par le RESF, deux collaborateurs de l'Inspecteur d'Académie (lui-même était à Bordeaux pour, entre autres, soumettre le cas de Samuel au Recteur) étaient plus qu'embêtés : ils ignoraient (et pour cause) sur quel texte se fondait l'inspecteur pour refuser d'appliquer une décision de justice (le juge a décidé de considérer pour l'heure que Samuel est mineur) et, par ailleurs, convenaient « à titre personnel » qu'il est des circonstances où il est légitime de se mettre en opposition avec les textes. Le collège a, paraît-il, été submergé de coups de fil, les dirigeants nationaux de la FCPE s'en sont mêlés, Le Secrétaire départemental FSU 64 est intervenu devant le congrès du SNES, des députés ont pris position, des journalistes sont venus aux nouvelles. Bref, Samuel a été réintégré, et plus vite que ça. L'Inspection académique de Pau a battu le record mondial de vitesse du manger de chapeau. Vorace.

Cela étant, tout n'est pas réglé. Samuel a subi un contrôle d'identité de la part de policiers zélés (ou envoyés en mission ?), l'enquête du ministère des Affaires étrangères se poursuit, on est en attente du jugement de l'appel du procureur qui fait circuler des rumeurs selon lesquelles les documents venus du Ghana seraient faux.

Communiqué de presse du 8.3.05 (13 heures)

PERSECUTIONS, ACHARNEMENT ADMINISTRATIF, CA SUFFIT !

Hier, jeudi 7 avril, M. le Principal du collège Jeanne d'Albret à Pau, Pierre Laval, a interdit l'entrée de son établissement à Samuel Johnson. Ce jeune Ghanéen (il aura 17 ans en mai 2005) y était pourtant scolarisé jusqu'au 18 novembre 2004, date de son arrestation par la PAF.

Orphelin de ses deux parents, Samuel Johnson prend un bateau pour rejoindre son frère en Espagne, en avril 2003. Débarqué par erreur à Dunkerque, placé dans un foyer du fait de son jeune âge (15 ans), il s'enfuit. Arrêté à Hendaye il est placé dans un foyer à Pau et scolarisé au collège Jeanne d'Albret en septembre 2004. Son âge osseux, examen auquel les médecins déniaient toute valeur scientifique dans la détermination de l'âge d'un sujet, permet aux policiers de décréter qu'il est majeur.

Samuel Johnson a depuis lors été victime d'un invraisemblable acharnement dans la persécution. Arrêté dans son collège le 18 novembre, il voyage menotté et entravé. Il est placé dans un premier centre de rétention puis transféré au Mesnil-Amelot près de Roissy. Il y passe 30 jours. Le laisser-passer délivré par l'Ambassade du Ghana ne satisfaisant pas la police (la véritable date de naissance de Samuel, mai 1988, y figure), elle en obtient un second (date de naissance : 1^{er} janvier 1985) par des moyens sur lesquels il faudra bien qu'elle s'explique.

Monté de force dans un avion, Samuel se débat et crie. Il est molesté jusqu'au moment où le commandant de bord exige son débarquement. Transféré au dépôt, il est emprisonné à Fleury Mérogis dans la même cellule qu'un trafiquant de drogue. La 17^e Chambre du TGI de Bobigny ordonne sa libération pour vice de forme dans la procédure. Il est libéré de Fleury-Mérogis à 3 heures du matin, par une nuit glaciale. Rentré à Pau, le Préfet s'acharne et maintient son arrêté de reconduite à la frontière, l'empêchant de rejoindre son foyer et son collège. Pendant trois mois, il est caché par ses enseignants et son collectif de soutien dans des conditions difficiles. Quand, enfin, le 4 avril, le Tribunal pour Enfants de Pau ordonne sa réintégration provisoire au foyer de Gelos, il est submergé par l'espoir d'un apaisement au moins temporaire. Il n'en est rien, l'entrée du collège lui est refusée.

Qu'elle soit le fruit de pressions des autorités préfectorales ou pas, l'instruction de refuser l'entrée de son établissement à Samuel Johnson donnée par l'Inspecteur d'Académie, Monsieur Eplé, au Principal du collège, Monsieur Pierre Laval est incompréhensible et inadmissible.

C'est une persécution supplémentaire venue d'une institution dont la fonction devrait être, au contraire, de protéger ses élèves et non pas de collaborer complaisamment au harcèlement d'un gamin de 17 ans déjà tragiquement malmené par la vie. Que cherchent donc les autorités préfectorales et académiques ? Gagner un bras de fer contre un môme de 17 ans, étranger, sans famille et sans papiers ? Le faire craquer ? Qu'il soit détruit psychologiquement ?

Le rôle de l'école n'est pas d'inculquer par l'exemple la soumission veule à des ordres qui contreviennent aux valeurs qu'elle est chargée de transmettre.

Le Réseau Education sans Frontières exige que Samuel Johnson soit réintégré d'urgence au Collège Jeanne d'Albret dont il a été arraché par une décision de police qui n'avait pas de fondement légal et que cessent les persécutions systématiques dont il est l'objet.

HARCELEMENT POLICIER remonté jusqu'aux genoux de ce jeune homme à peine sorti de
Enfin, dernière nouvelle, Samuel, Je suis indigné, car depuis 16 ans 4 mois de clandestinité forcée...?
vers 15h50 ce jour (8 avril), a été que je dirige cette structure, jamais Vont-ils un jour, le laisser tran-
interpellé devant l'établissement, un jeune n'a été interpellé sponta- quille, lui permettre de se réinstal-
par trois policiers. Il a subi une nément dans ces conditions. Donc, ler ?
fouille à corps approfondie, avec nul hasard en la matière...
contrôle verbal d'identité, pantalon Est-ce du harcèlement à l'encontre

**M. Membre du collectif
de soutien à Samuel**

MOSELLE APPEL A SOUTIEN : Famille menacée d'expulsion

Yamina et Benali Gribi ont 4 enfants dont 3 sont scolarisés (7 ans, 6 ans, 5 ans). Le dernier est né en Juillet. Ils sont arrivés en 2003. La famille a fait une demande d'asile territorial. Celle-ci a été refusée. Elle a immédiatement fait un recours, mais ils n'ont jamais eu de nouvelles. Cela fait plus d'un an. Pendant ce temps, la famille s'est installée. Deux enfants sont scolarisés à l'école élémentaire, un autre à la maternelle.

Le père a été arrêté lors d'un contrôle d'identité le 14 Mars. Le 18, le tribunal administratif de Strasbourg a confirmé la décision de reconduite à la frontière. Il a été expulsé.

Une centaine de personnes (parents d'élèves, enseignants, associations comme le MRAP, ATTAC, l'ATMS - association des travailleurs marocains- amicale des Algériens en France, la FSU...) ont manifesté le 24 Mars devant la mairie de Stiring-Wendel, près de Forbach, afin de manifester leur soutien à la famille. Le maire de Stiring-Wendel, Jean-Claude Holz a assuré la famille de son soutien.

Yamina a, elle aussi, reçu un arrêté de reconduite à la frontière le 19 Mars. Le tribunal administratif de Strasbourg a été saisi. Il faut noter que la date a été connue le samedi à 17H14 : c'était le mardi suivant à midi, le lundi de Pâques étant férié. De quoi laisser peu de temps pour se retourner et trouver un bon avocat ! Il fallait s'y attendre : la décision de reconduite à la frontière a été confirmée.

Nous demandons le maintien Yamina en France auprès de ses enfants. Une manifestation de soutien aura lieu Mardi 12 à 16 heures au groupe scolaire du vieux Stiring-Wendel. Nous demanderons à être reçus par le sous-préfet de Moselle et le maire de Stiring.

Nous comptons sur votre soutien. **Vous pouvez envoyer un fax de protestation à la préfecture de Moselle (0387325739) et à la sous-préfecture de Forbach (0387846061) en demandant le maintien de Yamina Gribi en France auprès de ses enfants.**

UN NOUVEAU SCANDALE EN MOSELLE

Mr. Et Mme KANANYKHIN et leur fils Constantin sont originaires de Biélorussie. Ils sont en France depuis le 26 Juin 2002. A l'époque, ils avaient fait une demande d'asile. Le dossier a été égaré suite à un changement d'adresse. Ils n'ont donc pu se rendre à la convocation de l'OFPPA.

Le 1^{er} Mars dernier, ils ont été envoyés en centre de rétention, alors que le jeune était scolarisé depuis 2 ans ½ au collège de Vitry/Orne.

A Roissy, la famille a refusé d'embarquer, mettant en avant le risque d'être persécutés et de se retrouver en prison si elle rentrait au pays en ayant demandé d'asile en Europe. Ils ont été roués de coup, jetés à terre. Le commandant de bord a refusé de décoller avec leur présence à bord.

La famille est convoquée le 15 Juin au tribunal correctionnel de Bobigny pour refus d'embarquement.

LA PREFECTURE A DONNE ORDRE AU 115 DE REFUSER DE LES HEBERGER .

ILS SONT DONC JETES A LA RUE EN PRESENCE D'UN ENFANT DE 13 ANS QUI NE DEMANDE QU'A VIVRE ET ALLER A L'ECOLE COMME LES AUTRES JEUNES DE SON AGE .

APRES LE CENTRE DE RETENTION, AVANT LA PRISON, LA RUE :

LA FAMILLE KANANYKHIN A QUITTE LA BIELORUSSIE, SELON SES TERMES, POUR SORTIR DE L'ESCALAVAGE DE LA MAFIA : ELLE SE RETROUVE TRAITEE COMME DU BETAIL AU PAYS - DIT-ON- DES DROITS DE L'HOMME !!!

BLOIS

Pour la famille Madiev à Blois. Le Préfet a refusé de leur accorder un titre de séjour "vie privée et familiale, en revanche, il leur donne la possibilité de réouverture du dossier de demande d'asile à l'Ofpra avec délivrance d'une autorisation provisoire de séjour. Reste à savoir si l'Ofpra considère la réouverture recevable.

Pour la famille Koutchiev. Finies les histoires de Convention de Dublin, ils ont pu déposer leur demande d'asile en France et sont convoqués à l'Ofpra ce mois-ci. Ils ont intégré le centre d'accueil pour demandeur d'asile de Blois.

VILLEJUIF Régularisation des familles sans papiers IL Y A URGENCE

Le 15 mars, le collectif de défense des sans papiers de Villejuif accompagnait Madame Cordillot, Maire de Villejuif, lors de la réunion de travail sur la situation d'une dizaine de familles sans papiers. Malgré la volonté affichée, le sous-préfet a réaffirmé le respect de la législation en cours, celle là même qui continue à produire les sans papiers et laisse la vie d'hommes, de femmes et d'enfants se dégrader de jour en jour.

A ce jour, une seule famille a obtenu le renouvellement d'un an de sa carte de séjour. **Depuis, plus aucune situation n'a été régularisée.**

Nous, collectif de défense des sans papiers de Villejuif, avons décidé de continuer collectivement à faire prévaloir les droits de chaque famille.

Nous demandons la régularisation de toutes les familles. Le sous préfet doit leur accorder un titre de séjour « vie privée et familiale » leur permettant de construire leur avenir personnel et professionnel parmi nous.

Ces familles ont des enfants scolarisés dans les écoles de notre ville. Qu'advierait-il de leur avenir et de leur intégration en cas de reconduite à la frontière de leurs parents.

IL Y A URGENCE à AGIR !

Le collectif villejuifois appelle les parents d'élève, les enseignants, les élus, les citoyens à ne pas accepter cette situation en signant la pétition et en participant à la

**manifestation le mercredi 11 mai à 14h
devant la sous préfecture de l'Haÿ les Roses.**

NANTES

Communiqué de presse - Mobilisation dans deux écoles et un collège du Nord de Nantes

Le Collectif Enfants Etrangers Citoyens Solidaires attire votre attention sur la mobilisation qui s'organise autour de deux familles dont les enfants sont scolarisés dans les établissements suivants : école maternelle La Chauvinière ; école primaire Alain Fournier ; collège du Breil.

Les adhérents du Collectif sont invités à soutenir nombreux les familles concernées.

Merci aux journalistes de bien vouloir faire écho de l'initiative ci-dessous dans leurs colonnes, sur leurs ondes ou sur leurs écrans.

Le Collectif Enfants Etrangers Citoyens Solidaires, collectifenfantsetrangers@yahoo.fr

Message des parents d'élèves de l'école Alain Fournier Une Famille en DANGER

La famille de 3 enfants scolarisés à Nantes (**David**, à l'école maternelle de la Chauvinière, **Dilan** à l'école élémentaire Alain Fournier et **Sevilay** au collège du Breil) est menacée :

- d'expulsion de leurs logement avec mise à la rue,
- de séjour en centre de rétention,
- d'expulsion du territoire français et du renvoi dans leur pays.

Cette famille d'origine Kurde vivant à Nantes depuis **5 ans**, a dû quitter son pays à la suite de **persécutions**.

Leur retour dans de telles conditions ne peut se faire sans **crainte pour leurs vies**.

Nous demandons la régularisation immédiate de cette famille, **à titre Humanitaire**.

Les parents des camarades de classe de ces enfants menacés sont conviés à venir signer une pétition pour les soutenir,

Mardi 5 avril à partir de 16 h 30 à l'école élémentaire Alain Fournier 87 rue du Bois Hardy
44100 Nantes

Merci de les soutenir avec nous.

LA BROCHURE

JEUNES SCOLARISES SANS PAPIERS REGULARISATION MODE D'EMPLOI

Un guide pratique et juridique réalisé par le RESF

Ce guide a pour objectif de donner des premières indications à ceux (personnels de l'éducation nationale, parents d'élèves ou militants associatifs ou syndicaux, voire élèves eux-mêmes) qui découvrent, souvent avec stupeur, qu'un élève ou un jeune de leur entourage est sans papiers et menacé d'expulsion. A la question souvent entendue : « Je connais un jeune sans papiers, qu'est-ce que je peux faire pour l'aider ? », il s'efforce d'apporter deux types de réponses :

- pratique, en indiquant par exemple comment organiser la solidarité autour de lui, les démarches qu'il doit entamer, les risques encourus, etc ;
- juridique, en fournissant une première approche des textes sur le séjour des étrangers.

www.educationsansfrontieres.org (téléchargement gratuit)

Pour se procurer *Jeunes scolarisés, Régularisation, Mode d'emploi*, version papier 1 € par exemplaire
Frais de port : 2 € pour 2 brochures ; 3 € pour 4 brochures ; 4 € pour 8 ; 5 € pour 16 ; 6 € pour 24 exemplaires.
 Chèques à l'ordre de l'organisation à laquelle on passe commande. Mention RESF au verso.

RESF s/c GISTI, 3 villa Marcès, 75011 Paris

RESF s/c LDH, 138 rue Marcadet, 75018 Paris

RESF s/c EDMP, 8 impasse Crozatier, 75012 Paris

RESF s/c CNT-FTE Palais du Travail, 9 place Lazare Goujon, 69100 Villeurbanne

RESF s/c FERC-CGT 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex

RESF s/c FSU 1, rue de Courty, 75007 Paris

RESF s/c Sud-Education, 17 Bd de la Libération, 93200 St Denis

RESF s/c Cinquième zone, 11 rue Salvador Allende 92220 Bagneux

Pour joindre le RESF

UN SITE

www.educationsansfrontieres.org

UNE ADRESSE E-MAIL

educsansfrontieres@free.fr

UNE LISTE D'INFORMATION

Resf.info@rezo.net

Pour s'inscrire :

<http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resf.info>

UNE LISTE DE DISCUSSION

Resf@rezo.net

Pour s'inscrire/se désinscrire :

<http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resf>

UNE ADRESSE POSTALE

**Resf s/c EDMP,
8 impasse Crozatier,
75012 Paris**

LES REUNIONS DU RESF

Jeudi 12 mai 18h30

Local de la LDH

138 rue Marcadet

**Métro Lamarck-Caulaincourt
Paris**

PERMANENCES ET REUNIONS DE COLLECTIFS LOCAUX

RESF 92-sud : Permanence 17h30-18h30, réunion 18h30, tous les premiers mercredis du mois, salle Daniel Mayer, 23 avenue Lombart (Maison de l'Economie sociale) 92 Fontenay-aux-Roses RER & 128.

RESF 93 : Permanence 17h-18h30, réunion 18h30

* Mercredi 18 mai, Bourse du Travail, 11 rue Génin, 93 St-Denis. Voir salle sur panneau d'affichage.

* Mercredis 13 avril et 15 juin, Bourse du Travail, avenue de la Libération, 93 Bobigny, Salle C2 ou C3 au rez-de-chaussée

RESF 94 : Permanence 17h-19h mercredis 9 mars, 6 avril, 4 mai et 1er juin. Maison des syndicats, 11 rue des Archives, 94 Créteil, 4ème étage, salle R. Foucard.